Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &

AFFAIRE N° 8 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
- Lot n° 1 : VRD – Relance du marché
Autorisation de signature

Par courrier en date du 17 juin 2008, le marché attribué à l'entreprise **SGBTP** pour la réalisation du **lot n° 1 –VRD-** de l'opération **Restructuration et extension de l'école du Centre** a été **résilié** aux torts et aux frais et risques de l'entreprise.

Pour mémoire :
▪ Le montant du marché initial + avenants du marché de SGBTP était de : 972 986.60 € HT
▪ Les situations payées à SGBTP ont représenté : 453 298.07 € HT

Soit un reste de : 519 688.53 € HT

Mairie des Avirons

Un état des lieux réalisé au moment de la résiliation a permis d'établir des enveloppes prévisionnelles de réfaction à imputer à SGBTP :

- Malfaçons (hors investigations réseaux) 85 591.36 € HT
- Malfaçons sur les réseaux 87 792.11 € HT
- Reste à définir à postériori notamment :
 - Différentiel par rapport au marché nouvellement attribué
 - Frais divers liés à la nouvelle consultation
 - Frais générés pour les autres lots
 - Frais pour la maîtrise d'œuvre et autres interventions
 - Essais caméras

Un décompte général sera notifié à l'entreprise après règlement définitif du nouveau marché et un titre de recettes sera émis à son encontre.

Pour ce qui est du nouveau marché, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 29 septembre 2008, a retenu l'offre de **l'entreprise SELLY Michel.**

Le siège social de l'entreprise est établi à **7 allée Abriska – 97410 SAINT PIERRE.**

Le montant du marché à intervenir est de **849 241,16 € TTC**. Les délais d'exécution sont fixés à **5 mois ½.**

Le conseil est invité à autoriser le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le marché correspondant.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le marché passé avec l'entreprise **SELLY Michel** pour la reprise du **lot n° 1 –VRD-** de l'opération **Restructuration et extension de l'école du Centre,** pour un montant de **849 241.16 € TTC**, à réaliser dans un délai de **5 mois ½.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons